



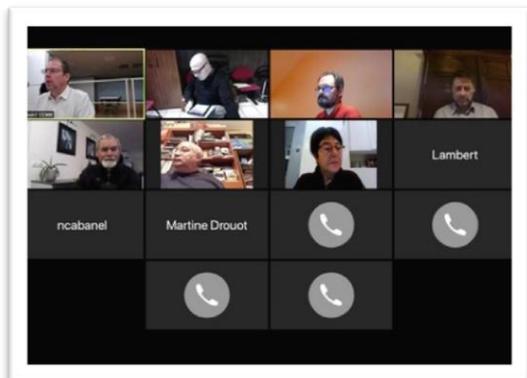
17 NOVEMBRE 2020
> 30 NOVEMBRE 2020



COMMUNES

CCMM

Taxe d'aménagement : majoration pour plusieurs communes



Le conseil communautaire s'est déroulé en visioconférence.

Dans le contexte actuel, le dernier conseil de la communauté de communes de Moselle et Madon qui devait se dérouler à Chavigny s'est transformé en visioconférence. La taxe d'aménagement 2021 était à l'ordre du jour. Le calcul des taux repose sur le modèle voté par le conseil en 2016 qui définit une répartition entre les communes et la communauté de communes. Celui-ci repose sur un taux de référence de 5 % avec une part de 1,5 % pour la communauté de communes et le solde, soit 3,5 %, pour la

commune. La taxe d'aménagement peut être différente et majorée jusqu'à 20 % maximum pour les communes compte tenu de circonstances particulières comme des travaux substantiels ou le renforcement d'équipements publics.

Dans ce cadre, pour la taxe d'aménagement 2021, les élus ont maintenu le taux de référence de 5 % avec une majoration pour plusieurs communes comme Chavigny à 7 %, 12 % pour Frolois, 15 % à Maizières, 10 % à Neuves-Maisons, 8 % Richardmémil, 14 % Viterne ou 8 % à Xeulley.

Le président a rappelé que les majorations ont été fixées en concertation avec la communauté de communes en fonction des travaux à réaliser dans les différentes communes

Résultats de concours



NEUVES-MAISONS (54)

Siège communautaire et dépôt de bus

Trait d'union entre le bourg et la zone artisanale en plein renouveau, l'opération saisit l'opportunité d'un lien avec le canal et la Moselle.

Studiolada

Le projet. Fidèles à la tradition architecturale lorraine, trois « flamandes » - ces lanternons vitrés ouvrant des puits de lumière - émergent du toit et forment signal. Sous les tuiles de terre cuite prolongées d'un débord de zinc, les refends en béton de terre et la structure en épicea (bardage et menuiseries en douglas) organisent l'espace intérieur, dont, l'atrium central, lumineux et fédérateur. A l'extérieur, un large parvis est connecté à la mise à l'eau située en contrebas, en bordure du canal de l'Est. Le « jardin de pluie » installé en cœur de parcelle infiltre les eaux de ruissellement et assure la transition avec le dépôt de bus.

↳ **Opération:** construction d'un bâtiment réunissant le siège de la communauté de communes, les services des transports et des déchets et un dépôt de bus. **Maître d'ouvrage:** Communauté de communes Moselle et Madon (Neuves-Maisons). **AMO:** Société d'équipement du bassin lorrain (SEBL) Grand Est (Metz). **Équipe lauréate:** Studiolada, mandataire, Benoît Sindt et Aurélie Husson, architectes (Nancy); OAK Ingénierie, BET électricité



et plomberie (Bétheny); Fluid'Concept, BET CVC (Neufchâteau); Barthes Bureau d'Etudes Bois, BET structure bois (Maidières); Eska Conseil, BET VRD (Reims); Arnould Bureau d'Etudes, BET gros œuvre (Charleville-Mézières). **Surface:** 1800 m² de surface de plancher - SP (bureaux); 3 000 m² SP (hangars). **Estimatif travaux:** 4,2 M€ HT. **Calendrier prévisionnel:** APD, novembre 2020.

 Retrouvez tous les projets sur Architopik.com
Adressez vos informations à Pascal Rotier, tél. 01.79.06.72.37, pascal.rotier@lemoniteur.fr



COMMUNES

CCMM

Le conseil municipal vote une prime Covid pour son personnel



Les élus voulaient tenir compte de l'engagement des personnels lors du premier confinement. Une motion pour le commerce de proximité, adoptée lors de la même réunion, a été envoyée au Président de la République.

Le conseil municipal de Neuves-Maisons s'est tenu le 16 novembre sans public au centre Jean-L'Hôte, afin de respecter les contraintes sanitaires. Plusieurs points ont été abordés avec notamment le renouvellement de la convention avec le Refuge du mordant qui œuvrera dorénavant 7 jours sur 7 et 24

h sur 24 dans la commune. Ont été actées la baisse des tarifs d'accueil des enfants de 3 à 6 ans les mercredis et la revalorisation des animations.

Il est procédé aux cessions de véhicules municipaux obsolètes : une Clio vendue pour pièce à 300 euros et un utilitaire à l'euro symbolique à l'aéroclub de Pont-Saint-Vincent.

Les élus ont ensuite insisté sur la qualité du travail du personnel communal et une prime Covid sera versée à ceux qui ont travaillé durant le premier confinement au prorata du temps passé, pour un total de 21 500 euros. Le régime indemnitaire des agents de la ville et du CCAS en cas de congé maladie lié à un test positif au Covid-19 n'entraînera aucun abattement de prime.

Une sanction pour les déchets non ramassés

Les indemnités des professeurs des écoles pour les études surveillées (et non APC) basés sur le volontariat sont les mêmes que l'année dernière.

Une modification du règlement du marché municipal prévoit des sanctions pour les déchets non ramassés. Tous les points de l'ordre du jour ont été approuvés à l'unanimité.

En information diverse, un courrier sera adressé à M. Bernard suite à des propos calomnieux tenus sur Facebook sur le travail d'une catégorie du personnel communal.

Motion pour la réouverture des commerces de proximité

Le conseil municipal a solennellement demandé par courrier au président de la république, au premier ministre et au ministre de l'économie et des finances de rétablir sans délai, équilibre et justice économique pour les commerces de proximité dits « non-essentiels » face aux commerces de grandes dimensions et de vente à distance. Une action auprès de l'association des maires est également en cours.

Attributions des subventions aux associations du village

Les élus se sont réunis en séance ordinaire de conseil municipal.

Les délibérations suivantes ont été votées à l'unanimité.

Bois. Des travaux forestiers préparatoires aux ventes de bois et affouages ont été effectués par la Société publique locale SPL-XDEMAT rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2019. Le plan d'aménagement de la forêt communale avec l'ONF est prorogé. Un nouveau plan est présenté suite au refus du premier lors du dernier conseil. Prévu pour 3 ans, l'ONF s'engage à le réaliser d'ici au 31 décembre 2023, tenant compte des changements climatiques et biologiques.

Recensement 2021. Le recensement aura lieu du 21 janvier au 20 février. Nathalie Lemoine est nommée coordinatrice communale ; Jean-Marc Nuel, agent recenseur.

Taxes. Taux spécifiques pour les zones « République » taux à 9 % et « Vaux de Rumvaux » taux à 14 %.

Les deux ordres suivants ne font pas l'unanimité.

Plan hiver. Beaucoup de remarques mais une seule solution, la SNC de Gravanne effectuera le déneigement et le salage du village pour un forfait « déneigement, salage » de 420 € HT par passage 24 h/24 et 7 j/7. Et un forfait saisonnier « entretien et préparation » de 700 €. 9 élus votent pour, 2 contre, 2 s'abstiennent.

Subventions 2020. L'attractivité du village passe par le dynamisme des associations. Afin de les accompagner, chaque responsable d'association a été contacté personnellement : Union familiale 200 € ; Union sportive Viterne et Madon, 700 € ; Anciens pompiers de Viterne, 150 € ; La Fontaine, 629 € ; Amicale des pompiers de Viterne, 400 € ; Reg'Arts, 150 €. Déjà attribués les 3.000 € à la coopérative des 4 classes et à l'Usep. 8 élus votent pour, 1 contre, 2 s'abstiennent et 2 ne participent pas au vote.

Assistantes maternelles (AM). La mairie recherche des AM. Renseignements en mairie.

Le village manque d'assistantes maternelles

Devenir Assistante maternelle agréée est un parcours difficile, si vous êtes intéressée, renseignez-vous auprès de la mairie, la municipalité peut vous aider et vous accompagner.

Mercredi 25 novembre 2020 / Pont-Saint-Vincent

Participer à la vie de la cité et à l'environnement



A gauche, Daniel Lescroart, membre extérieur, et Valérie Vexlard, conseillère municipale ; à droite, Rodolphe Lourenco, conseiller municipal et Antoine Desmonceaux, adjoint.

L'adjoint en charge de la vie de la cité et de l'environnement, Antoine Desmonceaux, a invité les membres de ces deux commissions à se réunir en mairie, selon les règles sanitaires en vigueur. La commission « environnement » a beaucoup de travail. Comme le fleurissement 2020/21, en prévision du printemps. Cela a permis de faire le point sur le nettoyage et la plantation des bulbes, réalisés par les

services techniques. Les nombreuses questions soulevées lors d'une récente réunion de quartier se sont trouvées au cœur des échanges : l'enfouissement des poubelles, les bacs à fleurs et leur appropriation par les citoyens, un débat à venir sur l'éclairage public, une étude avec le CAUE 54 sur une restructuration des espaces publics et la campagne d'affouage.

En ce qui concerne la commission « vie de la cité », les manifestations de cette fin d'année ont dû être annulées. Les membres présents ont donc détaillé les actions prévues en remplacement : un colis distribué aux habitants (environ 180) dès 70 ans en remplacement du repas des anciens, une surveillance accrue des seniors, une « forêt » de 21 sapins installée aux Arcades en vue de leur décoration par les habitants et lancement d'un concours pour la déco de Noël.

Samedi 28 novembre 2020 / Xeuilley

Les échos du conseil

Les membres du conseil qui se sont réunis mercredi ont adopté la décision modificative en section de fonctionnement proposée par le maire et justifiée, entre autres, par la somme de 620 € destinée au fonds de soutien aux autres communautés de communes.

Demande de remboursement d'un montant de 454 € aux Francas de Chaligny pour la participation de 17 enfants au spectacle donné au centre aéré d'octobre.

Programme des coupes 2021 en forêt : le conseil approuve l'état d'assiette des coupes présenté. Il fixe le prix du stère pour les affouagistes à 10 € et désigne comme garants MM. Robert Baudinet, Patrice Humbert, Bertrand Bagard.

Le plan communal de sauvegarde doit être actualisé : Patrick Humbert et Patricia Sené sont volontaires et chargés de sa mise à jour.

Remboursement de la consommation d'eau par le GAEC St-Bernardin pour un montant de 629,95€ pour 118m³.

La commune renonce à son droit de préemption concernant un immeuble cadastré AD177 et AD178 ainsi qu'un immeuble sis 37 bis rue de la Libération.



ACTUALITES

DIVERSES

Un grand repérage pour anticiper les départs en retraite des agriculteurs



Le repérage territorial concerne pour l'instant quatre communautés de communes

En France, 45 % de la population agricole fera valoir ses droits à la retraite en 2026. La chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle lance un grand repérage territorial pour faciliter la transmission des exploitations et identifier celles qui seront à céder dans les années à venir.

« C'est un grand défi que nous devons relever ».

François-Etienne Mercier, agriculteur dans le Bayonnais fait partie de la jeune génération. À 31 ans, il est installé sur son exploitation céréalière depuis 2012. En tant qu'élu à la chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, il prend à bras-le-corps cette problématique de la transmission. La démographie agricole est vieillissante.

Au niveau national, 45 % de la population agricole sera en retraite en 2026. Un état des lieux local va être réalisé. « Notre but est d'avoir une photographie des exploitations qui seront à céder dans les années à venir. Les collectivités pourront ensuite mettre en place des actions pour favoriser le renouvellement des générations en agriculture ».

Pour les agriculteurs de plus de 55 ans

Pour le moment, un secteur test a été choisi pour mener ce repérage : les communautés de communes des Terres Toulaises, Moselle et Madon, le Pays de Colombey et du Sud Toulais et le Pays du Saintois, soit 151 communes. 630 chefs d'exploitations pour 451 sièges d'exploitation sont concernés. Les agriculteurs de plus de 55 ans seront directement contactés par la chambre. « Ce n'est jamais anodin de céder son exploitation », note François-Etienne Mercier, « ça se prépare. Et il n'est pas toujours facile de faire rentrer une nouvelle personne qui n'aura pas forcément la même vision du métier que vous ».

Le monde agricole recrute en permanence

La transmission des exploitations dans le cadre familial s'est perdue au fil des années. « Les classes des formations agricoles sont toujours remplies, mais les jeunes ne souhaitent pas forcément devenir agriculteur ».

Le monde agricole recrute en permanence, et il évolue. « L'agriculteur n'a plus le rôle nourricier d'après-guerre », insiste François-Etienne Mercier. « Nous avons aussi un rôle environnemental à jouer, pour entretenir les paysages, et nous travaillons beaucoup avec les nouvelles technologies ». Au niveau national, plusieurs centaines de milliers d'emplois sont à pourvoir : « nous avons besoin de mécaniciens, de techniciens, autant que d'agriculteurs ».

Léa BOSCHIERO